

U13 MASCULINS

POULE A

BOURBOURG SC
LILLE METROPOLE BC
WASQUEHAL FLASH
WATTRELOS BC
BC STEENWERCK
VILLENEUVE D'ASCQ ESB
TEMPLEUVE LP
NEUVILLE EN FERRAIN PP

POULE C

ST QUENTIN BB
GOUVIEUX BASKET OISE
AMIENS SCBB
ESC TERGNIER
CTC GAUCHY GRICOURT
ESC LONGUEAU MSBB
CS PONTPOINT
NOGENT BBC

POULE B

BOULOGNE SOM
BERCK/RANG DU FLIERS
CALAIS BASKET
EQUIPE QUALIFIEE
O GRANDE SYNTHE
ESSM LE PORTEL
BBC COULOGNE
BCM GRAVELINES GF

POULE D

ORCHESIEN BC
BC LIEVINOIS
ABC DOURGES
EQUIPE QUALIFIEE
DENAIN ASCVPH
UNION DECHY SIN BASKET
GAYANT BASKET
PROVILLE BASKET

PREAMBULE

Pour tous les points non repris ci-après et dans les Règlements Sportifs spécifiques de la LR Hauts de France, les Règlements Fédéraux s'appliquent à tous les Championnats organisés par la Ligue Hauts de France.

ARTICLE 1 En saison 2018-2019, le championnat U13 est composé de 32 équipes (24 du secteur NPDC et 8 du secteur Picard) réparties en 4 poules, géographiques autant que possible.

ARTICLE 2 Le Championnat 2018/2019 est joué en trois phases.

PREMIERE PHASE : 14 rencontres

4 Poules de 8 équipes disputant des rencontres Aller / Retour avec point avéragé. A l'issue de cette phase, un classement est établi.

DEUXIEME PHASE : 4 poules de 8 qui disputent 8 rencontres sur deux niveaux

- 1^{er} niveau : deux poules « Elite » avec 16 équipes issues des poules qualificatives

Les équipes classées 1, 2, 3 et 4 dans chacune des poules de la première phase forment les Poules « ELITE » avec série de rencontres Aller / Retour. **Les rencontres déjà jouées NE sont PAS rejouées.** Un classement est établi avec point average.

- 2^{ème} niveau : deux poules « Excellence » avec 16 équipes issues des poules qualificatives

Les équipes classées 5, 6, 7 et 8 dans chacune des poules de la première phase forment les Poules « Excellence » avec série de rencontres Aller / Retour. **Les rencontres déjà jouées NE sont PAS rejouées.** Un classement est établi avec point average.

TROISIEME PHASE : Fin de saison

- Un titre de Champion Régional « ELITE » est attribué lors d'une phase finale réunissant les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de chaque poule. Les seconds se déplacent chez les premiers en rencontre unique. Les vainqueurs et les vaincus s'affrontent : poule E/ chez poule F OU second chez le premier en cas de deux équipes d'une même poule.

Un titre de Champion Régional « ELITE » est attribué

Des rencontres en A/R opposent les équipes de même rang (poule E/poule F) pour établir le classement final.

- Un titre de Champion Régional « EXCELLENCE » est attribué lors d'une phase finale réunissant les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de chaque poule. Les seconds se déplacent chez les premiers en rencontre unique. Les vainqueurs et les vaincus s'affrontent : poule G/ chez poule H OU second chez le premier en cas de deux équipes d'une même poule. Un titre de Champion Régional « Excellence » est attribué

Des rencontres en A/R opposent les équipes de même rang (poule G/poule H) pour établir le classement final

A l'issue de la Saison 2018 / 2019, dans l'éventualité où une ou plusieurs équipes ne solliciteraient pas leur engagement en Championnat, les équipes pourront être maintenues ou non retenues dans l'ordre de leur classement.

ARTICLE 3 *Les rencontres se jouent en deux périodes de 16 mn séparées par une mi-temps de 10 mn.*

En cas de score de parité à la fin d'une rencontre, au maximum, deux prolongations sont prévues en U13 : chacune de 3 minutes

Pour la catégorie U13, si les deux équipes sont encore à égalité à la fin de la seconde prolongation, des tirs de lancers-francs seront effectués selon les modalités suivantes :

- chaque entraîneur, ou capitaine en titre en l'absence de ce dernier, désignera parmi les joueurs encore qualifiés pour une éventuelle poursuite de la rencontre, un joueur chargé de tirer un lancer-franc. Les points marqués par les deux joueurs désignés sont ajoutés à la marque de chaque équipe.
- Si après les premiers lancers-francs les deux équipes sont à nouveau à égalité, la même procédure sera appliquée, et ceci jusqu'à ce que les deux équipes soient départagées. Un changement de joueur est obligatoire après chaque tir et un même joueur ne peut être retenu à nouveau que si tous ses coéquipiers encore qualifiés ont effectué chacun un tir.

ARTICLE 4 Les équipes qualifiées pour la future saison en U13 sont dans l'ordre :

Les équipes qui terminent le championnat régional en position de requalification et dont les équipes U11 ont participé aux compétitions de niveau départemental.

6 équipes U11 issues des départements (à définir)

ARTICLE 5 Toute candidature supplémentaire est prise dans l'ordre suivant et sur demande du club parvenue à la Ligue et à son Comité Départemental avant la clôture de l'AG régionale.

1^{ère} priorité

Dans l'ordre de leur classement, les clubs classés de la 7^{ème} à la 12^{ème} place du Championnat Excellence de la saison précédente et qui n'ont pas de forfait général en équipe régionale « jeunes » les saisons précédentes.

2^{ème} priorité

Les demandes argumentées (avec avis éventuel des sportives et techniques du Département) et en particulier les équipes qui possèdent des joueurs sélectionnés et/ou qui ont pratiqué dans le championnat D11 « élite » de leur comité, la saison précédente.

ARTICLE 6 Lorsqu'un Club classé premier du championnat départemental d'un Comité refuse, avant l'établissement des calendriers, sa participation au Championnat Régional, il est remplacé prioritairement par un Club du même Comité.

Toutefois, ces montées, attribuées sur demande, ne pourront se faire au-delà de la 4^{ème} place du dit Championnat.

Lorsqu'une place reste disponible, elle sera affectée prioritairement à une équipe descendante dans l'ordre du classement.

ARTICLE 7 L'horaire officiel du Championnat est fixé au Samedi 14H30. Le Club recevant a la possibilité de modifier son horaire pour ses rencontres à Domicile et pour l'ensemble de la Saison.

Le Club recevant devra obligatoirement fournir une salle ou sera déclaré forfait.

ARTICLE 8 L'équipe recevant doit impérativement communiquer son résultat avant 19H30 le Dimanche sur le SITE.

La première infraction bénéficiera du sursis.

La seconde infraction fera perdre le bénéfice du sursis et fera l'objet d'une amende prévue selon les dispositions financières.

Au-delà de la 3^{ème} infraction de la part d'une même équipe, il sera infligé, en plus de l'amende, une pénalité sportive de 1 POINT par infraction nouvelle, sur le classement de l'équipe pour laquelle le résultat n'aura pas été communiqué

ARTICLE 9 Tous les responsables doivent porter la tenue officielle préconisée par la Ligue. Le non-respect de cette règle pourra être considéré comme absence de service d'ordre.

ARTICLE 10 Toute équipe composée de joueurs mineurs doit être accompagnée AU MOINS de deux licenciés majeurs, à domicile comme en déplacement. Ces dirigeants peuvent être les entraîneurs ou des accompagnateurs licenciés au club. Si les entraîneurs ne sont pas majeurs, deux adultes régulièrement licenciés au club seront présents sur le banc ou à proximité immédiate. En cas de disqualification de leur entraîneur, l'une d'elles prendra place obligatoirement sur le banc et sera inscrite par les arbitres avant la reprise du jeu.

Toute rencontre dont l'une des équipes ne disposerait plus de responsables majeurs sera arrêtée et la commission sportive statuera sur le résultat final de la rencontre (perdue en principe par pénalité sauf cas exceptionnel qui serait reconnu par le Bureau.)

Une équipe qui ne disposerait pas de deux accompagnateurs, dirigeants majeurs licenciés, pourra être pénalisée d'une amende de 60 € par personne faisant défaut.

Des contrôles systématiques seront demandés aux officiels qui noteront les absences éventuelles dans les réserves.

ARTICLE 11 Les U13 Masculins devront utiliser l'e-marque dans les mêmes conditions que les Seniors. Le club recevant fournira le fichier Import de la rencontre téléchargée sur FBI, selon les modalités du cahier des charges de l'e-marque. Les clubs qui n'utiliseront pas l'e-marque se verront infliger une pénalité selon les dispositions financières prévues.